

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 décembre 2016

Étaient présents M. Yves DESVERNES - Mme Sylvie. PALUMBO - M. Régis BELGERI - M Thibault HEINTZ - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - M. Philippe ROBERT -- Mme Agnès JEANMICHEL - M. Jean Claude HATIER - M. Laurent ROUSSELOT - Mme Nicole DELAVILLE

Absentes -: Mme Marlène CLEMENT pouvoir à M. Régis BELGERI
Mme Petra LAURAIN pouvoir à M. Yves DESVERNES
Mme Annette RODIER pouvoir à M. J.M BOUSCHBACHER
Mme Thérèse LALOGÉ pouvoir à Mme Agnès JEANMICHEL
Mme Christine. BOUYER

Date de la convocation : 16 décembre 2016

Début du conseil : 20 h 30

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Indemnisation canalisation captage des sources communes de Relanges et de Saint-Baslemont
- Subvention voyage scolaire et stage d'activités physiques au collège
- Station de traitement des eaux : demande de subvention
- désignation d'un garant – affouages 2017

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 - Transfert du personnel à la Communauté de Communes
 - 2 - Adhésion à la convention médecine préventive du Centre de gestion
 - 3 - Taxes foncières – réduction des coûts : lettre de mission (Juricia Conseil)
 - 4 - Admission de créances éteintes (eau et assainissement)
 - 5 - SDANC : demandes d'adhésions
 - 6 - SMIC : demandes d'adhésions
 - 7 - Remplacement tracteur (proposition)
 - 8 - Remplacement chaudière de la mairie (proposition)
 - 9 - Election d'un délégué communautaire
- Informations et questions diverses

DÉSIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 25 novembre 2016 Monsieur le Maire demande si des conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 – TRANSFERT DU PERSONNEL À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (délibération n° 2016.12.22/01)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 qui crée à compter du 1^{er} janvier 2017 un nouvel établissement public de coopération intercommunale dénommé « Communauté de Communes Les Vosges côté Sud-Ouest » issu de la fusion des communautés de Communes : des Marches de Lorraine, du Pays de la Saône Vosgienne, du Pays de Saône et Madon et de l'extension à la Commune de GRANDRUPT-DE-BAINS.

Dans le cadre des compétences opérées en matière service écoles, cette fusion engendre, à compter du 1^{er} janvier 2017, le transfert de personnel de la commune, il s'agit de Mesdames :

- DUHOUX Marie, Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe, titulaire
- FARON Edwige, Adjoint Territorial d'Animation 2^{ème} Classe, titulaire
- FOLIO Cindy, Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe, titulaire
- LEFRANC Anaïs, Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe, titulaire
- GEORGES Céline, Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe, titulaire
- LEGROS Anne-Sophie, Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe, non titulaire, en remplacement de Madame Céline GEORGES, titulaire indisponible.
- TOUSSAINT Emilie, Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe, stagiaire

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le transfert des postes ci-dessus désignés.

2 – ADHÉSION À LA MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION (délibération n° 2016.12.22/02)

Monsieur DESVERNES signale que le Centre de Gestion des Vosges a mis en place "le Pôle Santé Sécurité au Travail" dans lequel y est incluse la surveillance médicale des agents.

Les consultations se dérouleront dans nos locaux.

Après délibération, les membres, décident à l'unanimité, de passer convention avec cet organisme, pour la mise en place de ce service, à compter du 1^{er} janvier 2017.

3 - TAXES FONCIÈRES – Réductions de coûts

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de JURICA conseil qui propose un audit concernant la fiscalité directe locale de la collectivité.

Ce cabinet recense l'ensemble des instructions fiscales applicables pour les abattements, les exonérations et les dégrèvements selon trois impôts différents :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Les exonérations permanentes ou temporaires.

Ce cabinet ne peut prétendre à rémunération si aucune source d'économie n'est identifiée. Les honoraires seront calculés selon un taux de partage de

45 % appliqué sur les dégrèvements et intérêts moratoires obtenus dans le délai de prescription.

Après concertation, et à l'unanimité, il est décidé de prendre plus amples renseignements sur cette prestation auprès du comptable du trésor municipal, ainsi qu'auprès de l'association des maires.

4 – ADMISSION DE CRÉANCES ÉTEINTES (délibération n° 2016.12.22/03)

Monsieur DESVERNES fait lecture du courrier de Monsieur le Trésorier indiquant que le Tribunal d'Instance d'Epinal a décidé l'effacement des dettes d'un administré en situation de surendettement soit 122,50 € du budget eau et 350,59 € du budget assainissement.

Bien que l'admission en non valeur soit imposée, les membres du Conseil, 9 pour et 5 abstentions, décident l'effacement des dettes ci-dessus.

5 – SDANC : demandes d'adhésions (délibération n° 2016.12.22/04)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier en date du 07 novembre 2016 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, l'invitant à se prononcer sur les demandes d'adhésions de la commune d'URVILLE ainsi que la Communauté de Communes de la Région de RAMBERVILLERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces demandes d'adhésions.

6 - SMIC : demandes d'adhésions (délibération n° 2016.12.22/05)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant à se prononcer sur les demandes d'adhésion présentées par les Communes de : AUZAINVILLERS, MARTIGNY-LES-GERBONVAUX ainsi que le Syndicat des Syndicat des Eaux de l'ORMONT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour l'adhésion des collectivités précitées.

7 – REMPLACEMENT TRACTEUR (proposition) (délibération n° 2016.12.22/06)

Monsieur DESVERNES indique que le tracteur de la commune a plus de 20 ans et précise que de grosses réparations ont été effectuées sur l'exercice, pour un montant de 3.900,00 €. Il y a lieu d'envisager son remplacement.

Deux devis nous sont parvenus : Ets Dubs à Mandres sur Vair et Ets Petitjean de Lamarche.

La Commission Municipale compétente réunie a retenu la proposition des Ets Petitjean d'un montant de 43.940,00 € HT pour un engin correspondant à notre attente.

Monsieur ROUSSELOT précise qu'il y a lieu de privilégier les entreprises du secteur comme par exemple les Ets Choffé motoculteur à Lerrain.

Monsieur DESVERNES fait remarquer que les entreprises contactées sont spécialisées dans ce type de matériel et que les membres de la Commission ont donné leur aval.

Après discussion, les membres, à l'unanimité, chargent Monsieur le Maire de contacter Mr GORNET et de retenir le moins disant sur le même matériel.

8 - REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE DE LA MAIRIE **(proposition)** (délibération n° 2016.12.22/07)

Comme la chaudière de la mairie donne des "signes de faiblesse" à répétition, il faut envisager son remplacement. Deux devis ont été

demandés : Ets MATHIS ET PHILIP de Vittel et Ets PORGEON d'HENNEZEL.

Sur demande de la Commission un artisan d'une commune voisine a été contacté. Celui-ci n'a pas donné suite. Le devis de MATHIS ET PHILIP, le moins disant, pour un montant de 11.2345,43 € TTC est proposé.

Madame JEANMICHEL demande si un contrat de maintenance est prévu.

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, confirme la proposition ci-dessus.

9 – INDEMNISATION CANALISATION CAPTAGE DES SOURCES – COMMUNES DE RELANGES ET DE SAINT BASLEMONT

(délibérations n° 2016.12.22/09/2016.12.22/10)

Monsieur le Maire rappelle le litige avec la commune de Saint Baslemont concernant l'indemnisation du périmètre immédiat et rapproché du captage des sources situé sur cette commune.

Il signale que lors du conseil municipal du 26 février 2015 il leur avait été proposé un montant de 350,00 €/an qui a été refusé.

Plusieurs réunions se sont déroulées avec Madame la Sous-Préfète, entre autres, afin de trouver un compromis.

Par courrier du 19 décembre Monsieur le Maire de Saint Baslemont nous fixe le montant de 700 € à titre de dédommagement.

Dans ce même contexte, la Commune de RELANGES nous sollicite à nouveau (leur délibération du 2 juillet 2013 n'ayant pas été suivie d'effet, par la précédente municipalité) afin d'obtenir une indemnisation pour le captage des sources et le passage des canalisations dans la forêt communale soit une redevance annuelle de 864,50 € (montant estimé par les services de l'ONF) ainsi que les frais de dossier pour 150,00 € HT.

Après proposition de Monsieur DESVERNES et vote, les membres du Conseil, 1 contre et 13 pour, fixent un montant de 500,00 € de redevance annuelle pour les communes de RELANGES et de SAINT BASLEMONT.

10 - SUBVENTION VOYAGE ET STAGE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES AU COLLÈGE

(délibération n° 2016.12.22/11)

Par courrier du 13 décembre Monsieur le Proviseur sollicite une participation concernant le voyage pédagogique qui se déroulera à Londres en juin ainsi que pour le stage d'activités physiques en Hautes Pyrénées en mai.

Après délibération, les membres, à l'unanimité, fixent une participation de 50 € pour chacun des 5 collégiens darnéens inscrits.

11 – STATION DE TRAITEMENT DES EAUX : demande de subvention

(délibération n° 2016.12.22/12 et n° 2016.12.22/12.1)

Lors du conseil municipal du 25 novembre 2016, une délibération a été prise pour solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau.

Comme le modèle utilisé pour cette demande n'est pas conforme à leur modèle, il y a lieu de la rédiger avec d'autres termes.

Après consultation et à l'unanimité, la demande de subvention présentée est acceptée.

12 – AFFOUAGES 2017 – désignation d'un garant

(délibération n° 2016.12.22/13)

Lors du Conseil Municipal du 27 octobre, les garants désignés pour la nouvelle campagne étaient les mêmes que la saison 2016. Or, l'un d'entre eux n'est pas inscrit sur la liste des affouagistes.

Il y a lieu d'en désigner un autre.

Monsieur DESVERNES propose Monsieur Marcel GAERTNER.

A l'unanimité, les membres le désignent comme garant responsable des affouages 2017.

Monsieur DESVERNES rappelle que le 29 novembre 2016, Monsieur le Préfet des Vosges a créé la Communauté de Communes des Vosges côté Sud-Ouest à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il a arrêté la composition de ce nouvel établissement public de coopération intercommunale qui sera administré par un conseil communautaire composé de 80 délégués titulaires et 50 délégués suppléants.

Pour la commune de Darney, 6 sièges ont été attribués soit un siège supplémentaire. Il y a donc lieu de désigner un membre du conseil municipal.

Monsieur le Maire fait appel aux candidats : Monsieur Laurent ROUSSELOT présente sa candidature.

Après un vote à bulletin secret Monsieur ROUSSELOT est élu délégué communautaire par 8 voix sur 14 votants.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS DIVERSES

- Information par courrier du 8 décembre, émanant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, sur le passage en risque élevé vis-à-vis de l'influenza aviaire de l'ensemble du territoire national ;
- Remerciements de Mr et Mme PETER (colis), de Madame CALAIS (repas de l'âge d'or) ;
- Remerciements également des responsables du don du sang pour le prêt de la salle des fêtes ;
- Remerciements des "Républicains" pour la mise à disposition de la salle du conseil lors des deux tours des primaires ;
- Courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie « qui constate une faiblesse des effectifs susceptibles d'être scolarisés : 87 élèves attendus pour la rentrée 2017 à l'école élémentaire » ;
- Notification de l'INSEE : Recensement de la population communale au 1^{er} janvier 2017 : 1191 habitants ;
- Suite de l'implantation de la future station d'épuration, une réunion avec des riverains a eu lieu.

Monsieur Régis BELGERI fait le récit de la visite du Sénat à PARIS et indique que la visite de l'Assemblée Nationale est prévue en mars 2017. Un voyage à SLAKOV sera organisé en mai du 25 au 29.

DIVERS :

- La toiture du garage BRIFFAUT est terminée ;
- pose d'une horloge astronomique au château 264,00 € TTC par les Ets Porgeon le 13/12/2016 ;
- Total rénovation de la salle du conseil :
 - PORGEON : 5 418,38 € TTC
 - PIOVANI : 1 982,40 € TTC
 - MARULIER : 4 780,01 € TTC
 - LEGROS : 2 989,68 € TTC **total** : 15 170,47 € TTC soit 170,47 € de dépassement ;
- demande d'un devis aux Ets PIOVANI ponçage des escaliers, du couloir ainsi que la pose d'un produit de protection ;
- Fin des travaux à l'ancienne cantine. Réception le vendredi 6 janvier 14 h ;

- Mise aux normes accessibilité aux écoles par le responsable technique ; escaliers de la mairie ; reste à travailler sur l'entrée principale du bâtiment.
- Problème récurrent du chauffage de la salle des fêtes : Visite de la société Folkmann (sous traitant de l'installation) ;
- L'agenda 2017 arrive le 29/12. Il sera distribué avec le prochain bulletin ;
- Remerciements du magasin "point vert" concernant le marquage de places de stationnement ;
- Arrivée sur la commune d'une famille de 7 personnes d'origine irakienne, rue de la république. ils participent à des cours d'alphabétisation avec les familles syrienens qui se sont bien intégrées dans la commune, les garçons désirant pratiquer le football seront pris en charge par l'ASD. Les enfants vont au collège et à l'école ;
- Assemblée Générale du tennis Club de DARNEY samedi 17/12 ;
- Camping/piscine : le propriétaire du site du Verbamont n'est pas intéressé pour reprendre notre site.

Dates à retenir :

- Jeudi 5 janvier : 18 h vœux du maire ;
- Vendredi 6 janvier 14 h : sur site réunion fin de travaux ancienne cantine ;
- Samedi 4 février de 12 h à 20 h : gymnase stage de Tai Chi par la MPT ;
- Samedi 11 février : repas de l'ASD salle des fêtes ;
- Samedi 18 février AG : de l'association familiale à la salle de la COM COM ;
- Samedi 4 mars au samedi 11 mars : semaine des ARTS MPT - salle des fêtes ;
- Samedi 4 mars : don du sang salle de l'ancienne cantine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h

Darney, 22 décembre 2016

Le Maire,
Y. DESVERNES

